Association canadienne des chefs de police

Appuyer les professionnels du secteur policier par un leadership policier novateur et inclusif afin de promouvoir la sûreté et la sécurité de tous les Canadiens.

Le 8 octobre 2025

Les chefs de police du Canada accueillent favorablement le projet de loi C-9 : *Loi visant à lutter contre la haine*

L'Association canadienne des chefs de police (I'ACCP) appuie l'introduction du projet de loi C-9 : *Loi visant à lutter contre la haine* qui, en partie, vise à clarifier les cas où un comportement constitue un crime haineux et à simplifier le processus de poursuite pour propagande haineuse.

Tous les cas de harcèlement et de crimes haineux sont pris très au sérieux, et la procédure d'enquête policière est menée de façon semblable pour toutes les victimes de ces actes. Chacun mérite de travailler, de se divertir et de pratiquer sa religion dans un environnement sûr, dépourvu de violence et de harcèlement. Ces dernières années, les services de police à travers le Canada ont redoublé d'efforts pour faciliter l'identification, le signalement et la poursuite des crimes haineux. Nous sommes d'avis que ces nouveaux seuils et procédures juridiques contribueront à accroître encore le nombre de signalements d'incidents motivés par la haine.

L'ACCP appuie la création d'une définition claire de la « haine » fondée sur la jurisprudence existante de la Cour suprême afin de réduire l'ambiguïté quant à ce qui constitue un comportement haineux, aidant ainsi la police à déterminer quand un comportement devient criminel.

L'ACCP soutient également les nouvelles infractions d'intimidation et d'entrave prévues dans le projet de loi C-9, qu'elle considère comme des mesures préventives nécessaires pour dissuader les individus et les groupes motivés par la haine.

Les chefs de police partagent l'avis selon lequel la suppression de l'obligation d'obtenir le consentement du procureur général pour porter des accusations de propagande haineuse permettrait de simplifier les enquêtes, de réduire les retards et favoriser des interventions policières mieux adaptées.

Ceci dit, les chefs de police reconnaissent que, si le projet de loi C-9 renforce l'autorité légale, sa mise en œuvre efficace dépend de ressources suffisantes, d'une formation spécialisée, de la collecte de données et d'un engagement significatif auprès des communautés concernées afin de garantir à la fois l'efficacité et la légitimité de l'application de la loi.

Les libertés d'expression, d'association et de réunion, protégées par la *Charte canadienne des droits et libertés*, constituent la pierre angulaire de notre société démocratique et guident la manière dont nous recherchons la justice et la sécurité publique. L'ACCP espère pouvoir collaborer avec le gouvernement fédéral et les collectivités afin de continuer à trouver des solutions pour aider à prévenir les crimes haineux, dans la mesure du possible, et à réprimander de manière appropriée ceux qui les commettent.